Vosges, arrondissement d'Epinal, 2e circon-1 scription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 12,857, dont le quart est de 3,215.

Nombre des votants, 11,185.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 236. Suffrages exprimés, 10,953, dont la majorité absolue est de 5,479.

Ont obtenu:

MM. Henry Boucher..... 6.109 voix. de Ravinel..... 4.840 -

M. Boucher (Henry) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Boucher (Henry), étant conseiller général, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 11e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 11° bureau sont adoptées. - M. Henry Boucher est admis.)

M. Magnien, rapporteur. — Département de la Haute-Vienne, 2° circonscription de Limoges.

Au 1er tour de scrutin, le 22 septembre 1889, six candidats se sont présentés. Aucun d'eux n'ayant obtenu la majorité absolue, il a dû être procédé à un scrutin de ballottage.

Au 2º tour, le 6 octobre 1889, trois candidats sont restés en présence et les élections ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 22,883, dont le quart

est de 5,719.

Nombre des votants, 15,753. Bulletins blancs et nuls à déduire, 67. Suffrages exprimés, 15,686, dont la majorité absolue est de 7,844.

Ont obtenu:

MM. Gotteron (Marie - André-Antonin-Louis)..... 7.750 voix. Cruveilhier..... 4.348 —

M. Gotteron ayant obtenu la majorité relative des voix, a été proclamé député.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Gotteron ayant satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi, et fait déjà partie de l'assemblée départementale de la Haute-Vienne, votre 11º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

Les conclusions du 11e bureau sont adoptées. - M. Gotteron est admis.)

M. Michou, rapporteur. - Département des Vosges arrondissement de Neufchâteau.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 16,255, dont le quart est de 4,063.

Nombre des votants, 13,333. Bulletins blancs et nuls à déduire, 171. Suffrages exprimés, 13,162, dont la majorité absolue est de 6,581.

Ont obtenu:

MM. Frogier de Ponlevoy.... 6.592 voix. le comte d'Alsace ..... 6.572 —

M. Frogier de Ponlevoy a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Frogier de Ponlevoy, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait

aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 11º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

M. le comte d'Alsace adresse à la Chambre, à la date du 11 novembre, une lettre timbrée de Paris - départ 13 novembre, annonçant qu'il a l'intention de protester contre les résultats de l'élection du 22 septembre. Mais le bureau, considérant que

depuis cette date du 22 jusqu'à celle du 11-13 novembre, c'est-à-dire durant sept semaines, le signataire de la lettre a eu plus que le temps nécessaire pour réunir les documents de la protestation qu'il a l'intention de rédiger, déclare qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'annonce de cette intention.

(Les conclusions du 11e bureau sont adoptées. — M. Frogier de Ponlevoy est admis.

M. de Rouvre, rapporteur. - Département de Vaucluse, arrondissement d'Orange. Les élections du 6 octobre 1889 ont donné

les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 21,847, dont le quart est de 5,462.

Nombre de votants, 17,477. Bulletins blancs et nuls à déduire, 92. Suffrages exprimés, 17,385, dont la majorité absolue est de 8,693.

Ont obtenu:

MM. Jules Gaillard..... 9.594 voix. Marcel Habert..... 7.683 -

M. Gaillard a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Gaillard, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age de nationalité exigées par la loi.

Votre 11º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 11e bureau sont adoptées. — M. Jules Gaillard est admis.)

M. de Rouvre, rapporteur. — Sénégal. Les élections du 6 octobre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 9,471, dont le quart est de 2,367.

Nombre des votants, 3,266. Bulletins blancs et nuls à déduire, 7.

Ont obtenu:

MM. le contre-amiral Vallon.. 1.773 voix. Gasconi ..... Manson.....

M. le contre-amiral Vallon a été proclamé député, comme ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Vallon, officier général dans la marine française, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigée par la loi.

Votre 11e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 11° bureau sont adoptées. - M. l'amiral Vallon est admis.

M. Audiffred, rapporteur. — Département de la Haute-Vienne, arrondissement de Bellac.

Les élections du 6 octobre 1889 ont donné.

les résultats suivants :

Electeurs inscrits 23,391, dont le quart est de 5,847.

Nombre des votants, 16,793. Suffrages exprimés, 16,696, dont la majo-

Ont obtenu:

rité absolue est de 8,349.

MM. Vacherie (J.-B.-M.-H.)... 9.358 voix. Tardy ..... 7.299 ---

Divers, bulletins nuls ou 136 voix. voix perdues.....

M. Vacherie a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre des voix. Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Vacherie, ayant déjê fait partie du conseil général de la Haute-Vienne, satisfait aux conditions d'age et de nationa-

lité exigées par la loi. - Votre 11e bureau vous propose, en consequence, de valider son élection.

(Les conclusions du 11° bureau sont adoptées. — M. Vacherie est admis.)

M. Viger, rapporteur.—Département des Vosges, arrondissement de Mirecourt.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants: Electeurs inscrits, 17,913, dont le quart

est de 4,479.

Nombre des votants, 15,232. Bulletins blancs et nuls à déduire, 141. Suffrages exprimés, 15,096, dont la majo rité absolue est de 7,539.

Ont obtenu:

MM. Mougin (Xavier)..... 8.371 voix. Buffet (André) ..... 6.731 —

M. Mougin a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulière ment. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Mougin satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 11° bureau vous propose, en conse quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 11e bureau sont adoptées. — M. Mougin est admis.)

M. le baron Etienne de Ladoucette, rap porteur.—Département de la Savoie, arron dissement de Chambéry, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donne

les résultats suivants: Electeurs inscrits, 19,879, dont le quart

est de 4,969. Nombre des votants, 16,426.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 181. Suffrages exprimés, 16,245, dont la major rité absolue est 8,123.

Ont obtenu:

MM. Jules Roche..... 10.299 voix Descotes..... 3.936 -

M. Jules Roche a été proclamé députe comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des sul frages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulière ment. Nulle protestation n'est jointe au dos sier. M. Jules Roche, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait au conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9º bureau vous propose, en consequence, de valider son élection.

(Les conclusions du 9e bureau sont adoptées. — M. Jules Roche est admis.)

M. le baron Etienne de Ladoucette, rapporteur. — Département de la Savoie, arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne; Les élections du 22 septembre 1889 on donné les résultats suivants:

Blecteurs inscrits, 13,581, dont le quart

est de 3,396.

Nombre des votants, 10,529. Bulletins blancs et nuls à déduire, 35. Suffrages exprimés, 10,494, dont la majo rité absolue est de 5,248.

Ont obtenu:

MM. François Horteur..... 5.677 voix. Charles Grange..... 4.820